

Déclaration de Madame la Secrétaire d'Etat devant la Chambre des Députés en date du 10 février 1999

Débat d'actualité à la Chambre des Députés sur la coopération au développement

Déclaration de Madame Lydie Err, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération

10 février 1999

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
Mesdames, Messieurs,

Ce débat d'actualité revêt pour la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères une grande importance. Il a du reste été remarquablement préparé par le débat sur la politique étrangère qui vient de se terminer.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai assumé mes nouvelles fonctions comme Secrétaire d'Etat à la coopération au développement notamment. Peu après, je vous ai présenté pour la première fois la politique de mon Ministère dans ce domaine telle que je souhaitais la mener.

Aujourd'hui, je voudrais vous proposer une sorte de bilan sur une année riche en travail, en visites, en expériences, en contacts et en réflexions.

Une politique de solidarité et de justice

Le défi qui est devant nous n'a rien perdu de son caractère mondial, grave, dramatique et urgent.

Il s'agit de la réponse que notre Gouvernement veut donner

- quand sur une population mondiale de 5,5 milliards d'individus, 1,3 milliards de personnes vivent dans une pauvreté extrême, ont moins de 40 LUF par jour et quand ce nombre continue d'augmenter,
- quand 800 millions d'individus souffrent de la faim ou de la malnutrition,
- quand plus d'un milliard de personnes n'ont ni accès aux services de santé ou d'éducation de base, ni à l'eau potable,
- quand le nombre de personnes en migration (c.-à-d. les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays) dépasse les 22 millions.

Face à cette situation, face à cette exclusion, à cette marginalisation, face aussi à des structures des relations internationales qui restent injustes, la politique de notre Gouvernement reste inchangée.

- Elle est fondée sur une volonté politique d'une solidarité active, sur un souci d'une plus grande justice à l'égard de ces millions de défavorisés de la planète, tout en étant conscient...
- ... qu'une telle politique est également dans notre intérêt bien compris.

Car seul un développement équilibré du Sud permettra

- de contrôler les migrations massives qu'attire l'opulence du Nord,
- de freiner l'insécurité aux dimensions transfrontalières chaque jour nouvelles,

- d'endiguer la dégradation de l'environnement et des conditions de vie dans un monde toujours plus interdépendant.

Progression de notre aide publique au développement

Notre aide publique au développement atteint cette année près de 4 milliards et 100 millions de nos francs, ce qui représente 0,61% de notre PNB et 2,25% de notre budget national.

Nous sommes ainsi le 5^e pays le plus important au monde à fournir un tel effort. Nous sommes le seul pays dont l'aide ces dernières années a régulièrement augmenté. L'année prochaine, nous allons atteindre, fidèles à notre engagement, le 0,7% de notre PNB (sauf variation de cet instrument de mesure), ceci à un moment où – selon l'OCDE – l'effort international en général est en déclin.

En cinq ans, nous avons multiplié notre aide

- par 2,5 en chiffres absolus,
- par 1,8 en % de notre PNB,
- par 1,9 en % de notre budget.

Dans ce contexte, nous accueillons avec une grande satisfaction la déclaration récente du Premier Ministre de ne pas en rester là, mais de poursuivre notre effort avec l'objectif de mettre en œuvre une aide publique au développement représentant 1% du PNB, encore qu'il soit peut-être utile, voire opportuniste, de mesurer notre APD aussi par rapport à notre budget.

A ce saut quantitatif s'ajoute le fait que notre aide est dans une large mesure non liée (c.-à-d. transparente lors des appels d'offres et adjudications des marchés publics).

Notre aide est considérable et cela honore la classe politique de notre pays.

Il ne s'agit pas seulement du mérite du Gouvernement, c'est autant celui de la Chambre, c'est celui de toute la classe politique de notre pays et je vous en remercie.

Mais ce n'est pas seulement la quantité de l'aide qui importe, mais aussi et surtout la qualité que je m'efforce à améliorer avec l'aide précieuse de mes collaborateurs que je tiens à remercier de leur engagement continu.

Réformes institutionnelles

- Sur un plan institutionnel :
 1. nous avons établi au sein du Ministère une nouvelle Direction s'occupant exclusivement de la coopération au développement, suivant en cela une recommandation de votre Chambre,
 2. nous avons procédé à la modification du capital et des statuts de Lux-Development, devenue société anonyme dont l'Etat est dorénavant l'actionnaire majoritaire (61,5%) et dont le Conseil d'Administration se compose à parties égales de représentants du Gouvernement d'une part, du secteur privé, des syndicats et des ONG de l'autre,
 3. en même temps, nous avons signé avec Lux-Development une Convention qui codifie et qui clarifie les relations entre le Ministère et l'agence d'exécution de la majorité de nos projets bilatéraux. (Ministère : l'identification, l'acceptation de la formulation et l'évaluation ; Lux-Development : la formulation et la réalisation.),

4. nous avons commencé à renforcer le personnel au service de la coopération au développement. La poursuite d'une politique lucide de recrutement et de formation continue reste une priorité. (= recommandation du CAD).

Politique des pays cible

- Sur un plan plus stratégique :
 - nous avons décidé d'augmenter l'impact et la visibilité de notre coopération en la concentrant sur un nombre plus limité de pays,
 - le nombre de pays cible a été réduit à 10 (10 pays regroupés dans trois ensembles régionaux) : Vietnam et Laos en Asie, Nicaragua et El Salvador en Amérique centrale, Namibie, Sénégal, Cap-Vert, Burkina Faso, Niger et Mali en Afrique,
 - nous poursuivons, mais à un niveau moins élevé, notre action à l'égard de la Tunisie, de l'île Maurice, du Burundi et de l'Equateur qui ne font plus partie de cette liste (PART : pays à régime transitoire),
 - nous voulons de la sorte venir en aide avant tout aux pays les plus pauvres. Nous nous sommes basés à cet effet sur les résultats du Rapport sur le Développement Humain élaboré par les Nations unies (PNUD). Ce rapport s'appuie sur une pluralité d'indicateurs sociaux et donc pas uniquement sur le PIB/habitant. Nous considérons de même la situation politique de chaque pays, la nature de son régime au regard de la démocratie, du respect des droits de l'homme et d'un Etat de droit, enfin la politique qu'il mène et les engagements qu'il prend pour assurer le développement durable.

Priorités sectorielles

- Sur un plan sectoriel :
 - nous continuons de donner la priorité aux secteurs sociaux. Nous respectons ainsi pleinement l'Initiative 2020 réaffirmée par le Sommet Social de Copenhague. En effet, la santé de base et l'éducation primaire représentent plus d'un milliard de nos francs en 1997, soit près de 2/3 des moyens engagés par notre action bilatérale.
- Par le choix de nos projets et de nos programmes, nous contribuons
 - à réduire l'extrême pauvreté par la création et le soutien d'emplois productifs et créateurs de revenus, et par la construction d'infrastructures de base dans les régions reculées,
 - à étendre l'enseignement par la construction d'écoles primaires et secondaires, en veillant que ces écoles soient ouvertes aux filles autant qu'aux garçons,
 - à privilégier la formation des formateurs, notamment en raison de l'important effet multiplicateur de telles actions,
 - à promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des adultes et notamment des femmes dans le cadre d'un développement rural intégré,
 - à accroître l'espérance de vie par la construction, l'équipement et le maintien de dispensaires, la réhabilitation d'hôpitaux et la formation du personnel médical,
 - à préserver l'environnement par la lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques, par des projets d'assainissement d'eau et de collecte de déchets.

Il y a deux semaines, j'ai pris part à Paris à une réunion organisée par la Banque Mondiale et l'UNESCO sur le problème de l'eau. J'y ai manifesté notre appui aux travaux que le Conseil Mondial de l'Eau a lancés pour mettre au point un programme d'action avec deux objectifs : permettre l'accès à l'eau potable pour tous, assurer l'usage durable de l'eau. Ce programme sera présenté à la Conférence mondiale sur l'eau qui se tiendra l'année prochaine à La Haye.

Philosophie du développement

Notre philosophie du développement est celle du partenariat, du développement participatif.

Cela suppose un contact étroit et un dialogue continu avec les gouvernements de nos pays partenaires avec lesquels nous souhaitons discuter de nos politiques de développement, de nos priorités, des stratégies et programmes que nous voulons réaliser ensemble.

Cela suppose aussi une coordination suivie avec les autres acteurs du développement, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'organisations internationales. Ainsi, en novembre dernier, j'ai rencontré à Bamako les principaux bailleurs de fonds bilatéraux, la Commission Européenne et les représentants des agences onusiennes du développement. Nous voulons mener notre action dans la transparence, car :

- nous souhaitons savoir ce que font les autres,
- les autres gagnent à être informés sur ce que nous faisons.

Cela suppose enfin une certaine décentralisation de notre action, la création et le maintien de relations étroites avec les autorités locales, avec les bénéficiaires directs de nos projets. La prise en compte des réalités sur le terrain est à ce prix.

Notre démarche a également comme objectif de nous assurer de l'appropriation des projets par les bénéficiaires. Nous souhaitons que nos partenaires aient, à quelque niveau que ce soit, la capacité de penser et de gérer eux-mêmes leur développement, de concevoir et de gérer eux-mêmes leurs projets. Nous sommes donc prêts, chaque fois que cela paraît justifié, à contribuer par nos projets à dispenser une formation, à renforcer la capacité d'organisation.

Tout ce qui est transfert de savoir et de savoir-faire, développement des capacités de gestion, institutionnelles ou autres, me paraît au moins aussi important que l'installation et l'équipement même d'infrastructures.

Ainsi, au Cap-Vert, nous réalisons un projet dans le cadre duquel un consultant est affecté au Ministère des Affaires Etrangères de ce pays pour l'assister et le conseiller dans la gestion de certains projets. Il y coopère avec des fonctionnaires du Cap-Vert qui ont reçu une formation de gestion à Luxembourg au Ministère des Affaires Etrangères et à Lux-Development.

Au Burkina Faso, nous préparons un important projet d'alphabétisation des adultes qui comporte un volet substantiel de formation tant au niveau national que local des membres de l'agence nationale responsable pour cette activité.

C'est dans la même optique que j'ai décidé d'assurer une présence permanente du Ministère des Affaires Etrangères dans nos pays cible, à commencer par ceux de l'Afrique de l'Ouest où se trouvent cinq de ces pays. Nous sommes en train de déterminer les modalités d'une telle présence qui aura, dans un premier temps du moins, un caractère régional. Nous poursuivons ainsi plusieurs objectifs : accroître l'efficacité de notre coopération, garantir une communication plus régulière avec les

autorités, améliorer la coordination avec les autres acteurs de la coopération, mieux affirmer, mieux visualiser le rôle et l'action de notre pays.

Femmes et développement

En décembre dernier, nous avons adressé à votre Chambre le Rapport Annuel 1997 sur la coopération luxembourgeoise. Nous y présentons, dans un premier chapitre, notre stratégie au développement. Nous y avons ajouté un chapitre spécifique sur le thème « femmes et développement » parce que :

- 70% des 1,3 milliards des très pauvres du monde sont des femmes,
- 500.000 femmes meurent chaque année des suites de l'accouchement ou du seul fait d'être enceintes,
- toutes les deux minutes une femme est contaminée par le SIDA,
- quelque 120 millions de femmes sont excisées ou infibulées et parce que ce chiffre augmente de 2 millions chaque année,
- deux illettrés sur trois sont des femmes à cause d'un accès inique à l'éducation et à la formation professionnelle.

Ce chapitre illustre, chiffres à l'appui, les inégalités et les violations souvent flagrantes dont souffrent les femmes, en particulier dans les pays en développement. Nous y expliquons la politique que nous voulons suivre à cet égard en identifiant un certain nombre de lignes d'action dans un contexte international.

Conformément à cette politique

- j'ai, en novembre dernier, signé à Bamako un accord avec le Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP) relatif au projet de lutte contre l'excision des femmes,
- j'ai pris part à l'inauguration du premier projet pilote bilatéral « Alphabétisation Fonctionnelle et Formation Professionnelle en zone péri-urbaine de Bamako » qui intéresse avant tout les femmes non scolarisées. Ce projet inclut une formation dans des domaines tels que l'éducation à la vie familiale et en matière de population, une formation en matière de santé, ainsi qu'une formation en gestion et des activités génératrices de revenus sous forme de microcrédits,
- j'ai assisté, à la même occasion, à un cours d'alphabétisation pour aide-ménagères organisé par l'Association des Femmes Enseignantes du Mali. J'ai visité une autre ONG « Mali-Enjeu » qui s'occupe des garçons et des filles en situation difficile en leur assurant une formation professionnelle.

Microfinancement

- Les microfinances constituent un instrument privilégié de notre coopération. Elles incluent les microcrédits, la microépargne et la microassurance.

- L'octroi de microcrédits par des institutions de microfinancement constitue un instrument nouveau et important dans la lutte contre la pauvreté.
- Ce sont surtout les femmes pauvres et marginalisées qui obtiennent ainsi des prêts modestes, de 20 à 1000 USD, sans être obligées d'offrir des garanties.

C'est donc essentiellement l'accès au crédit qui s'en trouve facilité.

Nous appuyons, de manière substantielle, les activités en matière de microcrédits de nature à encourager la création de petites et moyennes entreprises. Nous agissons en coopération étroite avec ADA, une ONG luxembourgeoise qui s'est spécialisée dans ce domaine ainsi qu'avec les instances spécialisées de la Banque Mondiale (CGAP, Consultative Group to Assist the Poorest) et des Nations unies (CNUCED).

Cette opération permet l'organisation régulière de séminaires de formation pour les représentants des instituts de microfinance (IMF). Cette formation est dispensée avec le concours de notre Institut de Formation Bancaire Luxembourg.

Nous examinons actuellement la mise sur pieds d'un Fonds de garantie destiné à faciliter le fonctionnement de plusieurs de ces institutions de microfinance. Nombre des projets que nous finançons ou que nous cofinançons comportent un important volet de microcrédits dans les pays en développement.

Je me réjouis aussi de l'intérêt croissant de nos banques pour cette activité. Celui-ci s'est concrétisé début novembre par le lancement du premier Fonds d'investissement commercial orienté vers les IMF. (Fonds d'investissement Dexia-BIL avec un capital à terme de 100 millions USD destinés à être investis dans des instruments de dettes de microbanques dans les pays en développement).

Il est intéressant de remarquer qu'en matière de microfinancement, le processus d'apprentissage s'est fait du Sud au Nord (p.ex. : Grameen Bank). Une fois n'est pas coutume.

Partenariat avec les ONG

Une des pages les plus riches de notre coopération est écrite, année par année, par nos Organisations Non Gouvernementales (ONG) dédiées à la cause du développement.

Je tiens à saluer la motivation forte qui anime les membres de nos ONG, le désintérêt dont ils font preuve dans une société bien égoïste et matérialiste.

Comment ne pas se réjouir de la culture de solidarité qu'elles développent en premier lieu par l'action quotidienne qu'elles mènent au bénéfice des plus démunis, mais aussi par la sensibilisation à la problématique qu'elles assurent, par l'information qu'elles fournissent sur la vie politique, économique et culturelle de nos partenaires du Sud ?

La coopération entre mon Ministère et les ONG atteint un niveau sans précédent. Ainsi, en 1998, près d'un demi-milliard LUF ont été engagés au titre du cofinancement de projets.

J'ai lancé, il y a quelques mois, une action visant à renforcer les bases juridiques de nos ONG.

J'ai instauré, d'un commun accord avec les ONG, deux nouvelles formes de rencontre :

- l'assemblée plénière, réunissant le Ministère et les représentants de toutes les ONG,

- le groupe de travail, réunissant régulièrement des représentants du Ministère et ceux du Cercle de coopération des ONG.

Au niveau de ce groupe de travail, nous préparons l'introduction de nouveaux instruments de travail visant à améliorer l'impact de l'action de coopération des ONG. L'accord-cadre prévu dans la loi et discuté dans ce contexte devrait nous permettre de mener à bien des programmes ou des projets sur une base pluriannuelle.

Nous examinons en ce moment les possibilités de formation des ONG à la gestion du cycle de projet en vue d'améliorer la préparation et la gestion de projets par les ONG.

L'accroissement du nombre de projets que nous ont soumis les ONG en 1998 a conduit à l'épuisement des moyens prévus dès septembre dernier. Nous comptons cette année :

- simplifier le système des taux de cofinancement fixé dorénavant à 200%, sauf dans nos pays cible où il reste établi à 300%,
- aussi d'augmenter à nouveau de manière sensible l'enveloppe budgétaire prévue pour le cofinancement.

Education au développement

Une politique de coopération au développement digne de ce nom comporte aussi un volet important d'éducation au développement. Par une telle politique, nous voulons :

- développer un effort d'explication auprès de l'opinion publique sur la politique de coopération menée par le Gouvernement,
- susciter notamment auprès de la jeunesse une connaissance et une compréhension plus grandes des réalités des pays en développement,
- favoriser un esprit de solidarité à l'égard des populations démunies de ces pays,
- mener, de manière plus systématique, un effort d'information et d'analyse des relations entre pays industrialisés et pays en développement et des structures notamment économiques au niveau mondial.

Plusieurs ONG sont très actives sur ce terrain. Elles bénéficient du soutien du Gouvernement, grâce à la ligne budgétaire spéciale réservée aux actions de sensibilisation de l'opinion publique.

J'estime toutefois qu'il s'agit là d'une responsabilité qui n'incombe pas seulement aux ONG. Le Gouvernement lui-même doit prendre des initiatives. En ce sens :

- ont été invités des journalistes à m'accompagner lors de mes visites dans les pays en développement pour informer l'opinion publique sur les résultats de notre coopération,
- a été présentée l'exposition photographique sur les conditions de vie au Cap-Vert en juillet dernier dans le cadre du Marché du Tiers-Monde,
- a été accordé un support à une exposition de l'ONG « SOS Faim »,

- ont été organisés les séminaires avec la « Schweizerische Akademie für Entwicklung » ouverts aux ONG,
- est actuellement élaboré un projet d'une « Académie européenne pour le développement » à Luxembourg, comprenant entre autres un volet de recherche et un volet de formation sous forme de modules d'un troisième cycle d'études en matière de développement,
- est réalisé un film sur l'alphabétisation fonctionnelle au Mali,
- a été créé, en coopération étroite avec le Ministère de l'Education Nationale, un groupe de travail chargé d'examiner les mesures susceptibles de renforcer notre politique d'éducation à la coopération, y compris par une meilleure intégration dans les programmes scolaires du secondaire, de la problématique du développement.

Les travaux de ce groupe ont abouti à une première proposition concrète. Elle consiste à consacrer la journée de réflexion 1999 de nos écoles secondaires à la question de la solidarité à l'égard des pays en développement.

Evaluation

- Procéder de manière systématique à un examen critique de nos travaux, de nos projets est une nécessité de premier ordre.
- Dans un souci d'objectivité, il convient de confier ce travail à des instances externes.
- Voilà le sens d'une politique d'évaluation que nous sommes en train d'élaborer, dans un souci d'éviter à l'avenir d'éventuelles erreurs du passé et de mieux nous assurer de la qualité de notre action, ceci conformément à une recommandation du CAD, c.-à-d. le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

Les premiers pas ont été franchis sur cette voie.

1. Une ligne budgétaire spécifique a été réservée cette année à ce travail d'évaluation.
2. Nous avons invité un spécialiste du secteur sanitaire des pays en développement à procéder à une évaluation de notre action que nous avons menée au cours des dix dernières années sur le plan de la santé au Cap-Vert. Cette expertise a été menée en coopération avec les autorités du Cap-Vert. Le rapport conjoint vient de nous être présenté.
3. Nous avons fait procéder à l'audit de 5 de nos ONG, dont pas moins de 15 projets ont été examinés. Durant ces derniers mois, des représentants de l'auditeur, des ONG concernées et du Ministère sont allés ensemble dans différents pays en développement vérifier le résultat des projets cofinancés.
4. Les travaux préparatoires pour un audit organisationnel de la Direction de la coopération sont en cours.
5. Une véritable formation en matière d'évaluation est projetée, tant pour le Ministère que pour les ONG.

Sans vouloir anticiper le résultat de l'examen en cours des rapports soumis, je crois pouvoir dire qu'il s'agit d'une démarche conjointe intéressante : elle nous permet de vérifier la bonne gestion des fonds publics confiée aux ONG par le biais du cofinancement, elle nous offre avant tout une expérience nouvelle propre à enrichir, à renforcer, à améliorer notre coopération future.

Dialogue politique

Le succès de toute politique de coopération, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, est conditionné à la fois

- par les efforts de réforme des pays en développement eux-mêmes,
- et par l'environnement international créé par les grandes organisations internationales.

Le prix Nobel d'économie de 1998 M. Amarty Sen a estimé que dans des pays où existe la démocratie, il est peu probable que se développent la pénurie ou la famine.

Nous encourageons, nous aidons nos partenaires des pays en développement à réformer leur système politique, à le rendre plus démocratique, plus respectueux des droits de l'homme, à promouvoir l'Etat de droit, la justice sociale et la bonne gestion des affaires publiques.

Le dialogue politique que nous voulons mener avec nos partenaires a pour objet de mettre ces sujets à l'ordre du jour et d'en discuter non pas en donneurs de leçons, mais dans un souci de créer les conditions pour un développement véritablement participatif et durable. C'est ce que j'ai essayé de faire durant mes visites ces derniers mois auprès des représentants gouvernementaux à Managua, à San Salvador, à Praia et à Bamako.

C'est dans la même optique que, lors de ces mêmes visites,

- j'ai rencontré des dirigeants de l'opposition,
- j'ai noué des relations avec la société civile organisée, avec les associations des droits de l'homme, avec les organisations de journalistes et de femmes, avec des organisations non gouvernementales locales, bref, avec autant d'acteurs qui se mettent au service d'une plus grande justice, d'une société plus solidaire dans leur pays.

Cette politique comporte aussi un appui financier à des projets visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

1. Au Nicaragua, nous avons ainsi permis l'édition de manuels scolaires sur la démocratie et les droits de l'homme, en coopération avec les autorités et les représentants des différents partis politiques de ce pays.
2. En Afrique du Sud, nous appuyons le « Legal Resource Center » une association de juristes qui assistent les victimes de l'apartheid à connaître et à défendre leurs droits, à récupérer les terres qu'elles ont perdues durant l'époque de l'apartheid.

Cohérence des politiques

Au plus tard depuis la conférence de Rio, nous sommes unanimes à œuvrer en faveur d'un développement durable. Cela ne doit toutefois pas nous dispenser de réfléchir sur le sens de la durabilité, sur les conséquences de notre système économique et de notre modèle de consommation. Peut-il être généralisé, être préconisé à tous les pays en développement ? Les ressources énergétiques non renouvelables existent-elles en quantité suffisante pour une telle généralisation ?

Au sein des grandes organisations internationales, nous devons mieux tenir compte des intérêts des pays en développement qu'il s'agisse de l'UE, de l'OCDE, de l'OMC, de la Banque Mondiale ou du Fonds Monétaire International. Ce sont les politiques de toutes ces organisations – où nous, les Européens, sommes des acteurs importants – qui influencent, dans une large mesure la réussite des politiques nationales des pays en développement.

Je souhaite donc que la réforme de la Politique Agricole Commune qui est en cours prenne certes en compte les intérêts de nos agriculteurs, sans compromettre ceux des agriculteurs des pays en développement et notamment africains. Nous ne pouvons continuer à saper par une politique, celle de la PAC, les efforts que nous développons à travers celle de la coopération au développement. C'est une question de justice autant que de logique et de cohérence.

Sur le plan de la politique commerciale, nous sommes certes en faveur de l'intégration des économies des pays en développement dans le marché mondial. Mais cette intégration ne saurait être forcée lorsque les conditions ne sont pas remplies, lorsque le tissu industriel local ne saurait survivre à une concurrence internationale infiniment plus compétitive. Elle doit donc se faire de manière prudente, progressive et différenciée. Voilà l'approche que nous allons soutenir lors des négociations pour une nouvelle Convention Lomé entre UE et pays ACP qui, d'ailleurs, se sont poursuivies ces derniers jours à Dakar.

Un des problèmes les plus importants auxquels doivent faire face les pays en développement est assurément celui de la dette. Ces pays consacrent souvent un pourcentage considérable – jusqu'à 40 ou même 50% de leur budget, 20% en moyenne de leurs recettes d'exportation – pour assurer le service de cette dette. Je salue tout effort visant à réduire, sinon à supprimer la dette surtout des pays les moins avancés. Imaginons ce que ces pays pourraient réaliser en utilisant ces mêmes moyens pour développer leur éducation, leur système de santé. La tâche de la coopération en serait assurément facilitée de beaucoup.

J'estime enfin que toute nouvelle négociation d'un accord multilatéral sur les investissements devra tenir compte des intérêts légitimes des pays en développement.

Pour une politique sociale mondiale

La crise en Asie, en Russie et en Amérique latine a démontré la fragilité des relations économiques et financières internationales. Elle menace la croissance chez nous. Elle a provoqué des récessions dramatiques dans des pays naguère en plein essor.

En Indonésie, à en croire le Président de la Banque Mondiale, 50 millions de personnes supplémentaires vivent avec moins de 1 USD par jour. En Russie, 45% de la population vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

La mondialisation a permis à une quinzaine de pays de connaître, entre 1980 à 1996, une croissance économique remarquable et donc une augmentation du revenu d'une grande partie du milliard et

demi d'habitants qui y vivent. Mais en même temps, cent pays ont décliné ou stagné, avec comme conséquence une baisse de revenu pour 1 milliard 600 millions d'individus.

Les inégalités entre pays riches et pays en développement augmentent, de même à l'intérieur des pays, au Nord comme au Sud.

Selon le rapport sur le développement humain,

- les 20% d'êtres humains vivant dans les pays les plus riches, se partagent 86% de la consommation privée totale, alors que les 20% vivant dans les pays les plus pauvres n'ont à leur disposition que 1,3% de la consommation.

En 1960, les 20% de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches avaient un revenu 30 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres.

En 1995, leur revenu était 82 fois supérieur.

Ces inégalités sont source

- de nouvelles exclusions,
- de nouvelles tensions,
- de nouveaux conflits.

Le Nouvel ordre mondial – qui reste largement un désordre – ne saurait être basé sur le primat de l'économie, du marché, de la rentabilité maximale à tout prix.

L'économie doit être placée au service de l'homme. Nous devons organiser les relations internationales en nous donnant un minimum de règles, de contrôles et d'organisation.

Nous devons affirmer avec force que l'économie de marché que nous prônons ne saurait être qu'une économie sociale de marché,

- chez nous,
- en Europe,
- et dans le monde.

C'est -à-dire une économie où l'Etat existe et fonctionne, capable d'assumer ses responsabilités dans une série de domaines et notamment dans l'encadrement du marché, l'éducation, la santé, la sécurité sociale, la protection sociale, la redistribution de la richesse nationale. Autant de conditions pour assurer la justice sociale sans laquelle il n'y a ni cohésion, ni paix sociales.

Examen au CAD

En décembre dernier, j'ai présenté notre politique de coopération au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE à Paris.

Dans ses conclusions, ce Comité estime que « le Luxembourg a fait de grands progrès depuis le premier examen par le CAD en 1993 ».

Il a ajouté que le Gouvernement a mis en œuvre la plupart des recommandations émises par le CAD lors de cet examen.

Il a noté « avec satisfaction » l'accroissement du volume de notre aide se félicitant également de son caractère le plus souvent non lié.

Nous sommes sur la bonne voie de suivre les recommandations que le CAD nous a données en décembre et dont je viens de vous parler :

- renforcement des évaluations,
- réduction du nombre des pays cible,
- renforcement des ressources humaines,
- resserrement des partenariats,
- coopération simplifiée avec les ONG.

J'ai voulu, aujourd'hui, vous indiquer également que notre politique de coopération s'inscrit dans un contexte international complexe et difficile dont nous faisons partie, où nous avons un rôle à jouer.

Nous venons de célébrer le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Rappelons-nous que selon l'Article 1^{er} de cette déclaration « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit ».

Travaillons pour mieux traduire dans la réalité ce principe fondamental et universel.

Agissons dès aujourd'hui pour construire la paix de demain chez nous, en Europe, et dans le monde.

Je vous remercie.